



Avis public

Avis public est donné par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité du Canton de Stanstead que :

La demande de dérogation mineure suivante sera présentée à la prochaine assemblée régulière au conseil, laquelle sera tenue le **4 juin 2018, à 19h30**, à la Mairie de Canton de Stanstead, située au 778, chemin Sheldon, Fitch Bay (Québec), J1X 3W4:

Lot 4 922 801, 383 chemin Narrows, afin d'obtenir une hauteur maximum de corps de bâtiment de 23'-6" au lieu de 12 pieds, alors que le *Règlement de zonage 212-2001*, à l'article 7.8), stipule une hauteur maximale du carré du bâtiment (corps principal) excluant les composantes de la toiture un maximum de 12 pieds pour les terrains dont la superficie se situe entre 20 000 pieds carrés et 40 000 pieds carrés;

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné au Canton de Stanstead, ce 10 mai 2018.

Caroline Rioux,
Directrice générale et secrétaire-trésorière, par intérim

Public notice

Public notice is hereby given by the undersigned, Secretary-treasurer of Stanstead Township that:

The following minor variance will be decided by the Council of Stanstead Township at its next regular meeting, on **June 4th 2018, 7:30 P.M.** at the Town Hall, located at 778 Sheldon Road, Canton de Stanstead (QC), J1X 3W4:

Lot 4 922 801, 383 Narrows Road, to obtain a maximum building height of 23'-6 " instead of 12 ", while Zoning By-law 212-2001, in section 7.8), stipulates a maximum height of the building (main body) excluding roof components of not more than 12 feet for lots between 20,000 square feet and 40,000 square feet;

Any person interested by this request can be heard by the Council.

This version is not official, the French text prevails.

Given in Stanstead Township, this May 10th, 2018.

Caroline Rioux
Acting Director General and Secretary-treasurer